

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Commune de GIGONDAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, et le mercredi six mai à dix huit heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Eric UGHETTO, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Éric UGHETTO, Michel MEFFRE, Anik Vinay - SOUCHIÈRE, Caroline CHOCHOIS, Jérôme BOUDIER, Thémis SOUCHIÈRE - - VINAY, Jérôme MIRON, Virginie HAUT, Henri-Claude AMADIEU, Pauline GENVET-SAUREL
Pouvoir(s) :	Frédéric HAUT à Virginie HAUT
Absent(es) :	

Monsieur Jérôme BOUDIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2026_52

DEMANDE DE SUBVENTON AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions relatives à l'attribution des subventions issues du produit des amendes de police Département de Vaucluse, note du 21/11/2025 ;

Considérant les besoins exprimés par les habitants et les constats réalisés concernant la sécurité routière dans la commune ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'au niveau de l'angle de voirie situé chemin de la Limande et Rue Raymond V des Baux, les camions heurtent fréquemment le mur d'une habitation implantée en angle, créant un danger pour les occupants et les usagers. La création d'un trottoir et la sécurisation de la géométrie de la voirie sont nécessaires pour protéger les piétons et éviter de nouveaux chocs.

Le coût total de ces travaux est estimé à 4 590,00 € HT.

Afin de financer ces aménagements, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police, à hauteur de 70% du montant, soit 3 213 €.


Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

APPROUVE le projet de travaux relatifs à la sécurisation de l'angle de voirie et à la création d'un trottoir au niveau de l'angle du chemin de la Limade et de la Rue Raymond V des Baux.**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'État au titre du produit des amendes de police pour ces opérations.**DIT** que les crédits de l'opération sont inscrits au BP 2026 ;**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir ;

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance

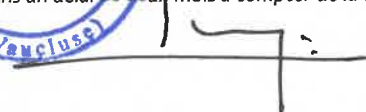
Jérôme BOUDIER




Le Maire,

Eric UGHETTO

Cette décision peut faire l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication ou de sa notification.



D2026_52

DEMANDE DE SUBVENTON AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2026



PLAN DE FINANCEMENT

Sécurisation de la voirie communale

Conformément à l'article L 1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Coût total de l'opération HT : 4 590.00 € HT

Coût total de l'opération TTC : 5 508.00 € TTC

PARTICIPATIONS FINANCIERES APPORTEES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES		
Personnes publiques	Logos	Montants
Conseil départemental de Vaucluse Répartition du produit des amendes de police		3 213.00 €
TOTAL AIDES PUBLIQUES		3 213.00 €
Auto-financement du Maitre d'Ouvrage (hors TVA)		1 377.00 €
TOTAL GENERAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		4 590.00 €
PARTICIPATIONS FINANCIERES APPORTEES PAR LES PERSONNES PRIVEES		
Financements de personnes privées		0.00 €
TOTAL AIDES PRIVEES		0.00 €

